

# Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement: La Stratégie de Nouméa

Document établi à l'issue de l'Atelier régional sur l'avenir de la gestion des pêches côtières tenu du 3 au 6 mars 2015 à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), avec le concours financier du gouvernement australien et du Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR) et l'appui du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)

Adopté par la neuvième Conférence des directeurs des pêches de la CPS Nouméa (Nouvelle-Calédonie), mars 2015.

© Copyright Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) 2015

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales/lucratives, sous quelque forme que ce soit.  
Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique autorise la reproduction ou la traduction partielle de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention de la CPS et de la source.  
L'autorisation de la reproduction et/ou de la traduction intégrale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales/lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit.  
Il est interdit de modifier ou de publier séparément des graphismes originaux de la CPS sans autorisation préalable.

Texte original : anglais



L'élaboration de la *Nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement* est soutenue par le gouvernement de l'Australie



**L'avenir  
de la gestion  
des pêches  
côtières**  
Nouméa  
3–6 mars 2015

# Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement : La Stratégie de Nouméa

compilé par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique



# Table des matières

REMERCIEMENTS	i
INTRODUCTION	1
1. CONTEXTE	3
2. UNE NOUVELLE APPROCHE	7
3. OBSTACLES	10
4. VISION RELATIVE AUX PÊCHES CÔTIÈRES	10
5. CONCLUSIONS DE L'ATELIER RÉGIONAL SUR L'AVENIR DE LA GESTION DES PÊCHES CÔTIÈRES	12
6. RÔLE DES ADMINISTRATIONS, DE LA CPS ET DES AUTRES PARTIES PRENANTES	12
7. SUIVI ET ÉVALUATION	13
8. PROCHAINES ÉTAPES	13
9. CADRE ILLUSTRANT LES TRAJECTOIRES DE CHANGEMENT	14





## REMERCIEMENTS

Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique tient à remercier les nombreuses personnes et organisations ayant contribué à la tenue de l'Atelier régional sur l'avenir de la gestion des pêches côtières, qui a réuni un peu plus d'une centaine de participants à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) du 3 au 6 mars 2015.

La CPS exprime sa gratitude au gouvernement australien pour le concours financier qu'il lui a apporté, et remercie également l'ACIAR pour son aide financière ciblée.

La CPS salue le travail des membres du comité organisateur/de pilotage qui a élaboré l'ordre du jour et contribué à l'organisation globale et à l'encadrement de l'atelier, et plus particulièrement :

**Perry Head,**

Directeur de la section Pêche et environnement du ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce (DFAT);

**Cherie Lambert,**

Directrice du programme pêcheries du Pacifique de la section Pêche et environnement (DFAT);

**Chris Barlow,**

Directeur du Programme de recherche sur les pêches de l'ACIAR;

**Moses Amos,**

Directeur de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS;

**Lindsay Chapman,**

Directeur adjoint (pêche côtière) de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS;

**Ian Bertram,**

Conseiller en science et gestion du Programme pêche côtière de la CPS;

**Hugh Govan,**

représentant du réseau d'aires marines sous gestion locale (réseau LMMA);

**Neil Andrew,**

Chargé de recherche principal et Directeur régional du WorldFish (antenne Pacifique); et

**Quentin Hanich,**

Directeur du Programme de gouvernance des pêches du Centre national australien pour les ressources océaniques et la sécurité de l'Université de Wollongong (Australie).

**M. Ian Cartwright**, de Thalassa Consulting, qui a animé l'atelier et guidé l'élaboration de la « nouvelle partition », et **M. Will Allen**, qui a présenté un exposé sur la théorie du changement, méritent également tous nos remerciements. Nous voudrions aussi remercier tout particulièrement les principaux intervenants et les animateurs des groupes de travail qui n'ont pas été mentionnés ci-dessus : **Eugene Joseph**, Directeur de la Conservation Society of Pohnpei; **Kate Barclay**, maître de conférence à l'École des études internationales de la Faculté des arts et des sciences sociales de l'Université de technologie de Sydney; **Mike Savins**, Directeur général de Kiricraft Central Pacific et de Teikabuti Fishing Company Ltd (Kiribati); **Sama-soni Sauni**, Conseiller pour la gestion des pêches à la FFA; **Etuati Ropeti**, Chargé de la gestion de la pêche côtière (appui local) à la CPS; et **Bradley Moore**, Chargé de recherche halieutique (pêche côtière) à la CPS.

Enfin, la CPS tient à remercier tous les participants à l'atelier de leur contribution active aux travaux : les représentants des services des pêches et de la conservation des ressources des 22 États et Territoires insulaires océaniques membres, les représentants de communautés de dix pays insulaires océaniques dans lesquels sont menées des actions de gestion communautaire; les représentants d'autres organisations membres du CORP, les bailleurs de fonds, les chercheurs et les nombreuses organisations non gouvernementales.



## Introduction

La Stratégie de Nouméa, intitulée « Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement », a été élaborée par les participants à l'Atelier régional sur l'avenir de la gestion des pêches côtières, tenu en mars 2015. L'atelier a réuni les représentants des services des pêches et de l'environnement des 22 États et Territoires insulaires océaniques membres de la CPS, de communautés côtières, de quatre organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) et d'organisations non gouvernementales. Des personnes ressources représentant des établissements universitaires partenaires et des cabinets d'experts-conseils de la région y ont également participé. La réunion a été organisée avec le soutien technique du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, avec le concours financier du gouvernement australien et du Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR).

La Stratégie a été adoptée par la neuvième Conférence des directeurs des pêches de la CPS, tenue à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) en mars 2015.

Dans nombre de pays insulaires océaniques, la population augmente alors que, dans le même temps, les ressources halieutiques côtières, qui constituent la première ou la deuxième source de revenus de près de la moitié des ménages océaniques et représentent entre 50 et 90 % de leurs apports en protéines animales, sont en recul. Devant un tel constat, on ne peut plus se contenter de reprendre constamment les mêmes refrains : il faut désormais se tourner vers de nouvelles pistes.

La « nouvelle partition » pour les pêches côtières :

- ✓ est une approche novatrice visant à lutter contre l'appauvrissement des ressources halieutiques côtières et la dégradation des écosystèmes qui les abritent. Elle met à profit et contribue à renforcer les acquis découlant de la Politique régionale océanique de gestion de la pêche côtière et des mesures stratégiques qui l'accompagnent (Politique d'Apia), aujourd'hui arrivées à échéance. La Politique avait pour objectif de tirer parti des avantages qu'offrent les ressources côtières, répondant ainsi au constat dressé par les dirigeants océaniques, qui avaient rappelé l'importance des ressources halieutiques côtières dans la Déclaration de Vava'u de 2007.
- ✓ Elle appelle à porter une plus grande attention à la gestion des pêches côtières et aux activités de développement connexes en Océanie. Le « Cadre illustrant les trajectoires de changement » (p.44) énonce les différentes mesures que les autorités nationales et les autres parties prenantes concernées devront s'engager à prendre pour mobiliser un vaste soutien en faveur de cette approche de la gestion des pêches pilotée par les communautés.
- ✓ Elle vise à définir des orientations et à encourager la coordination et la coopération, ainsi que l'utilisation constructive des services d'appui fournis à l'échelon régional et par d'autres parties prenantes, afin de promouvoir la gestion des pêches côtières. À l'échelon régional, elle contribue à fédérer l'ensemble des acteurs concernés autour d'initiatives reposant sur une vision commune de la gestion des pêches côtières et sur une démarche solide et coordonnée. À l'échelle nationale et infranationale, elle a pour objet d'amener la classe politique à reconnaître toute la valeur des pêches côtières, tant du point de vue de la sécurité alimentaire que du développement rural. Les communautés côtières et leur environnement constituent un système complexe, aujourd'hui confronté à des enjeux multiples qui dépassent le seul secteur des pêches. La bonne mise en œuvre des initiatives proposées dans la « nouvelle partition » suppose une approche coordonnée faisant intervenir les populations locales et les services des pêches aux côtés d'acteurs d'autres secteurs comme la santé, l'environnement et l'agriculture, qui sont tous condamnés à subir les effets du changement climatique.

La Communauté du Pacifique, à travers son Secrétariat général, est chargée d'impulser l'élan nécessaire à ce changement de trajectoire à l'échelon régional, et mettra en place à cette fin un cadre efficace de suivi-évaluation et d'amélioration continue qui lui permettra de mettre au jour les enjeux essentiels et de s'y attaquer sans délai.

La CPS évaluera les progrès réalisés et aidera à la mise en œuvre des activités proposées, en tenant compte du caractère dynamique des communautés et des écosystèmes côtiers. Elle donnera ainsi à la région l'occasion de rendre compte aux dirigeants océaniques des avancées réalisées dans le secteur de la pêche côtière, notamment dans le cadre de la réflexion sur l'avenir des pêches en Océanie engagée par l'Agence des pêches du Forum (FFA) et la CPS.

- ✓ La CPS s'emploiera par ailleurs à promouvoir l'adoption de cette « nouvelle partition » dans les enceintes régionales appropriées, selon une approche logique et échelonnée.

- La pêche côtière est la première ou la deuxième source de revenus de près de la moitié des ménages d'Océanie•

# 1. Contexte

La pêche côtière est la première ou la deuxième source de revenus de près de la moitié des ménages d'Océanie. Le poisson représente 50 à 90 % des apports en protéines animales des populations rurales. À l'échelon national, les pêches côtières revêtent une valeur culturelle et économique particulièrement importante. On estime qu'elles fournissent 49 % de la contribution du secteur halieutique au produit intérieur brut (PIB), ce qui témoigne de leur place centrale dans le mode de vie des Océaniens.

Dans nombre d'États et de Territoires insulaires océaniques, la population est en pleine expansion, alors que les ressources halieutiques côtières sont en déclin. Cette pression démographique ne fait qu'accroître l'écart entre les quantités de poisson nécessaires à la sécurité alimentaire des populations océaniques et le volume des prises qui peuvent être prélevées sans compromettre la pérennité des stocks côtiers. On estime que, dans 15 ans, il faudra trouver 115 000 tonnes de poisson supplémentaires à l'échelle de la région pour garantir aux populations des apports nutritionnels suffisants. Les pays doivent déjà faire face à de multiples difficultés liées à l'évolution physique et sociale de leur environnement, et, si rien n'est fait pour réduire et combler ce déficit vivrier (figure 1), les communautés océaniques risquent de voir leurs traditions, leur santé et leur niveau de bien-être se dégrader fortement. Or, les stratégies à mettre en œuvre pour réduire et combler ce déficit restent encore floues.

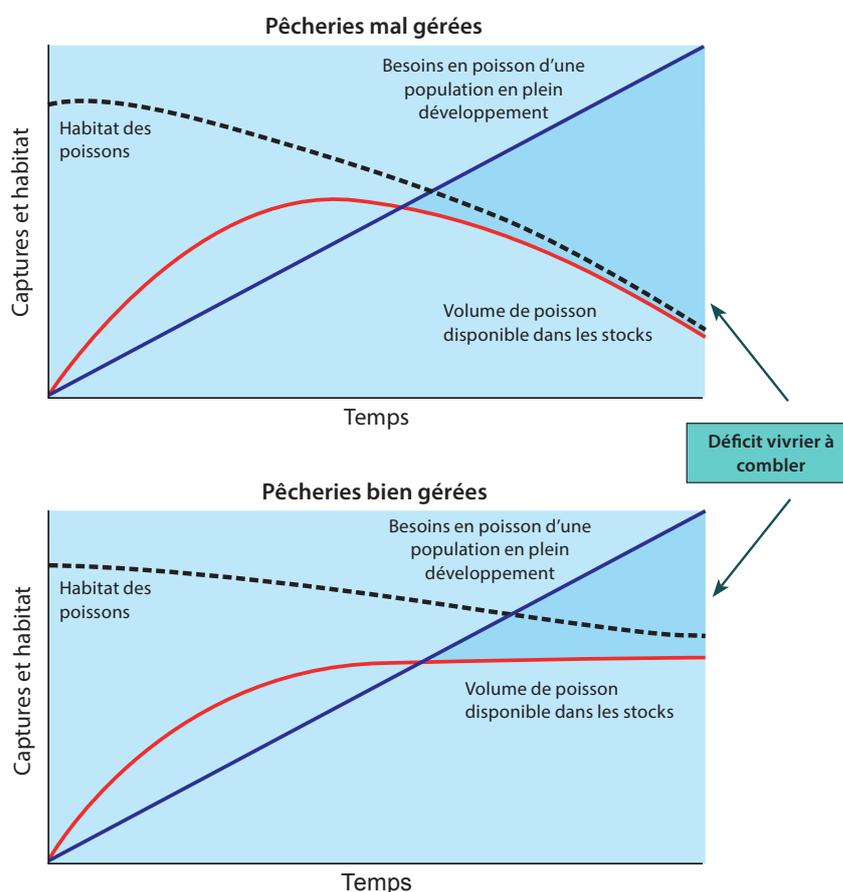


Figure 1. Illustration du déficit vivrier croissant observé dans la région du Pacifique (source : d'après Bell et al. 2011<sup>1</sup>).

Les dirigeants océaniques conviennent de l'importance des pêches côtières. Ainsi, la Déclaration de Vava'u, adoptée en 2007, appelle à la mise en place de dispositifs efficaces de gestion des pêches côtières garants de la sécurité alimentaire des populations et de la pérennité de leurs moyens d'existence. La Politique d'Apia, formulée ultérieurement, trace la conduite à tenir pour mettre à profit les avantages qu'offrent les ressources côtières. Des thématiques analogues sont au cœur de divers instruments, dont le rapport sur l'avenir de la pêche en Océanie établi par la FFA et la CPS, l'appel à

<sup>1</sup> Bell et al. (2011). Implications of climate change for contributions by fisheries and aquaculture to Pacific Island economies and communities. In, J.D. Bell, J.E. Johnson, and A.J. Hobday, eds. Vulnerability of tropical Pacific fisheries and aquaculture to climate change, pp 733–801. Noumea, New Caledonia, Secretariat of the Pacific Community.

l'action lancée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le plan stratégique de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS, les conclusions de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, la feuille de route pour la gestion et le développement durable des pêcheries côtières 2014–2023 du Groupe du fer de lance mélanésien (GFLM), le Cadre Pacific Oceanscape du Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique et la Déclaration de Palau «Océan : vie et avenir», adoptée en 2014.

Ensemble, ces instruments appellent les pays océaniques à appliquer des mesures de gestion intégrée des ressources côtières inspirées des atouts et des traditions propres aux différents niveaux d'autorité existants (communautés, districts, provinces, État ou Territoire), en vue de garantir la viabilité des conditions de vie en milieu insulaire.

Les pêcheries côtières sont des systèmes sociaux et écologiques complexes et interdépendants sur lesquels influent de nombreux facteurs comme les mécanismes nationaux de gouvernance, le commerce et les activités terrestres. Leur gestion soulève donc nombre de problèmes liés à l'équilibre à trouver entre pérennisation des ressources et développement et à la nécessité de s'adapter à des changements sur lesquels les communautés côtières n'ont aucune prise. Les diverses approches de la gestion des pêches côtières ont un retentissement de plus en plus fort dans la région, et il existe sur ce sujet une littérature abondante dont peuvent s'inspirer les nouvelles initiatives. La gestion des pêches côtières évolue sans cesse, et les approches écosystémiques et communautaires de la gestion des pêches sont donc appelées à jouer un rôle primordial dans la pérennisation des acquis découlant de l'exploitation des ressources côtières<sup>2</sup>.

On perçoit aisément tout l'intérêt de l'approche écosystémique, dans laquelle sont pris en considération – outre la pêche – un large éventail d'impacts sur les écosystèmes côtiers. Cette optique nouvelle occupe une place croissante dans les initiatives de gestion halieutique. Il reste malgré tout très difficile d'évaluer les retombées positives et les carences d'approches écosystémiques et communautaires isolées et de transposer à l'échelon national les mesures de gestion des pêches côtières à l'efficacité avérée. De plus, si l'on recense, à l'échelle locale, de nombreux exemples de réussite, ils ne suffiront pas à répondre aux besoins nationaux et régionaux futurs en matière de sécurité alimentaire. On estime que plus de 90 % des communautés côtières ne disposent pas de mécanismes de gestion viables de leurs pêcheries côtières, et que de vastes zones ne sont pas gérées efficacement.

• La gestion des pêches côtières évolue sans cesse, et les approches écosystémiques et communautaires de la gestion des pêches sont donc appelées à jouer un rôle primordial dans la pérennisation des acquis découlant de l'exploitation des ressources côtières •

<sup>2</sup> De nombreux termes sont employés par les pays pour désigner la gestion communautaire des pêches. Ils peuvent être utilisés indifféremment dans le contexte dont il est question au présent document, dans la mesure où tous recouvrent l'idée d'une approche écosystémique visant à pérenniser les moyens de subsistance et à garantir la résilience des communautés : gestion écosystémique et communautaire des pêches côtières, gestion communautaire des ressources naturelles, gestion communautaire des pêches, gestion communautaire des ressources, gestion adaptative communautaire, gestion locale des aires marines.





## 2. Une nouvelle approche

L'organisation récente d'un atelier consacré à l'approche écosystémique et communautaire de la gestion des pêches, auquel ont pris part des participants d'horizons très divers, témoigne de l'attention grandissante que suscite cette démarche. Les participants n'ont laissé planer aucun doute quant à la nécessité d'adopter une approche novatrice pour lutter contre le déclin des ressources halieutiques côtières et la dégradation des écosystèmes qui leur sont associés. En résumé, on ne peut plus se satisfaire du statu quo : il faut se tourner vers de nouvelles stratégies.

À l'échelle régionale, le plus urgent est de fédérer des projets et des parties prenantes isolés autour d'une démarche solide et coordonnée, reposant sur une vision commune de la gestion des pêches côtières. À l'échelle nationale et internationale, il faut que la classe politique reconnaisse toute la valeur des pêches côtières du point de vue de la sécurité alimentaire et du développement rural, et qu'elle s'engage en parallèle à doter le secteur des moyens requis. Si le soutien apporté à l'échelon national et régional est adapté, les stratégies de gestion des pêches côtières intégrant l'approche écosystémique et communautaire pourront être transposées à plus grande échelle pour répondre aux aspirations de développement des pays.

La feuille de route du Groupe du fer de lance mélanésien et les plans nationaux connexes donnent des indications utiles sur les éléments à prendre en considération dans une approche de ce type. La démarche proposée au présent rapport se veut donc complémentaire de la feuille de route précitée, sans pour autant faire double emploi avec celle-ci.

Les participants à l'atelier ont défini les grands axes prioritaires ci-après, à l'issue d'un débat sur une nouvelle trajectoire de changement axée sur la pérennisation des pêches côtières et fondée sur l'approche écosystémique et communautaire de la gestion des pêches.

### Compréhension des faits

On dispose aujourd'hui de nombreuses études sur le déficit vivrier annoncé, sur ce qui fonctionne ou pas en matière d'approche écosystémique et communautaire de la gestion des pêches, et sur les conséquences de l'inaction. La valeur des pêches côtières pour les communautés est fréquemment sous-estimée ; elle est, en réalité, nettement supérieure à celle de la pêche thonière hauturière. On relève des lacunes importantes dans la gestion des zones où le poids démographique et les pressions s'exerçant sur les ressources/les habitats s'accroissent. Les faits parlent d'eux-mêmes, et devraient être plus largement diffusés, car ils doivent constituer le socle d'une stratégie structurée visant à enrayer le déclin des ressources halieutiques côtières. Il convient toutefois de mener des analyses supplémentaires sur les pêches côtières, afin de mieux cerner les problèmes et de cibler les efforts sur les domaines dans lesquels ils auront le plus d'impact.

### Plaidoyer et volonté politique

Apporter des améliorations au secteur des pêches côtières suppose un véritable engagement en matière de moyens et de soutien, tous niveaux confondus (local, national et régional). Les enjeux liés à la contraction des stocks et les graves conséquences qui en découlent doivent être portés à l'attention des plus hauts responsables politiques, au-delà du secteur de la pêche. C'est un prérequis si l'on veut, d'une part, s'assurer que les décisions difficiles qui s'imposent seront prises et, d'autre part, changer concrètement la donne à une échelle tangible. Il faudra défendre la cause d'une pêche côtière durable à tous les niveaux.

### Transposition à plus grande échelle

Aussi efficaces soient-elles, les solutions de gestion localisée des pêches côtières ne suffiront pas à régler le problème. Il faut trouver les moyens de mettre à profit les expériences réussies et de les transposer sur un territoire côtier plus vaste, où elles prendront tout leur sens. Ce processus de transposition passe d'abord par la connaissance et la compréhension par le plus grand nombre des processus et avantages inhérents à l'approche écosystémique et communautaire de la gestion des pêches, puis par une plus grande mobilisation de tous les acteurs concernés, notamment les organisations non gouvernementales (ONG), les organisations régionales et les pouvoirs publics dans des domaines tels que la législation ou les moyens humains.

## Équilibre à trouver entre pêches hauturières et côtières

Depuis toujours, les services des pêches tendent à privilégier le développement et les pêcheries commerciales, en particulier les pêcheries thonières. Aujourd'hui, les avantages d'une gestion adéquate des pêches côtières, tant du point de vue de la sécurité alimentaire que des moyens d'existence, ne font plus le moindre doute, et il est temps que les pouvoirs publics fassent le nécessaire pour que des moyens appropriés soient engagés afin de tirer parti des retombées considérables de la gestion durable des ressources halieutiques côtières. Les financements ponctuels octroyés par les bailleurs et les ONG sont utiles pour les projets de court terme, mais ne peuvent en aucun cas se substituer à l'affectation de fonds publics pérennes en faveur de la gestion des pêches côtières.

## Autonomisation des communautés

La gestion des pêches côtières suppose, au-delà de la simple gestion des ressources, de soutenir les populations à l'échelle communautaire. Il est essentiel d'aider, d'autonomiser et de motiver les populations locales, mais aussi de leur donner les moyens d'agir, si l'on veut faire fructifier l'approche écosystémique et communautaire de l'halieutique. En termes d'efficacité, les régimes de gestion traditionnels et locaux se suffisent généralement à eux-mêmes, mais les pouvoirs publics ont néanmoins un rôle à jouer, aussi bien quand la gestion écosystémique et communautaire des pêches est privilégiée que dans les cas où différentes formes de gestion côtière doivent coexister.

## Rôle des femmes et des jeunes

Les femmes et les jeunes sont des acteurs incontournables d'une gestion réussie des pêches côtières. Dans le secteur halieutique, il n'est pas rare que leur rôle soit passé sous silence ou minoré. Or, les relations hommes-femmes influent sensiblement sur la marche du développement. Il est donc essentiel que les femmes et les jeunes puissent faire entendre leurs voix et que leurs revendications trouvent un véritable écho dans toutes les futures stratégies de gestion écosystémique et communautaire des pêches. Outre une participation accrue à la prise de décision, les femmes et les jeunes doivent tirer une part plus équitable des avantages associés aux pêches côtières.

## Compensation du déficit vivrier

Le poisson occupe une place centrale dans l'alimentation des Océaniens. Pour réduire et combler le déficit vivrier qui résulte de l'augmentation de la demande en poisson liée à l'accroissement démographique, il faudra non seulement renforcer la gestion écosystémique et communautaire des pêches, mais aussi trouver d'autres sources d'approvisionnement en poisson : captures et prises accessoires des thoniers industriels, pêche thonière à petite échelle autour des dispositifs de concentration du poisson (DCP), aquaculture et pêche des petits pélagiques, par exemple. La diversification des sources de poisson n'enlève toutefois rien à la nécessité de prendre des décisions difficiles pour améliorer la gestion des pêches côtières. La diversification des sources de protéines et des aliments (parallèlement à la diversification du régime alimentaire) doit amener les communautés et les autres secteurs concernés (santé, agriculture, éducation, etc.) à convenir de stratégies complémentaires. Il leur faudra notamment réfléchir aux moyens de préserver la sécurité alimentaire sans exacerber les risques de maladies non transmissibles liées à l'alimentation.

## Convergence des efforts

La multiplicité des parties prenantes et de leurs modes d'interaction actuels et potentiels a conduit à la formation d'un vaste réseau de relations complexes. Au nombre des acteurs clés figurent les communautés, les administrations nationales et les organismes publics, les églises, les organisations confessionnelles, les organisations régionales, le secteur privé, les instituts de recherche, les réseaux, les ONG et les médias. Pour qu'une nouvelle approche aboutisse, il faudra que les acteurs concernés accordent leurs violons et travaillent à l'unisson, faute de quoi leurs interventions pourraient être vouées à l'échec. Les communautés devront pouvoir compter sur l'accompagnement et le soutien directs et concrets de tous, y compris des pouvoirs publics. Dans le même temps, il faudra veiller à coordonner les services d'appui, tant à l'échelle régionale que sous-régionale.

## Une approche globale

Si les pratiques de pêche non viables sont l'une des principales causes de l'appauvrissement des ressources côtières, il faut à l'évidence gérer aussi les autres facteurs influant sur les écosystèmes côtiers. L'exploitation minière et forestière, les aménagements urbains, le tourisme, la croissance des villes, le changement climatique et les catastrophes naturelles sont autant de facteurs qui influent sur le milieu marin côtier et doivent être gérés le plus efficacement possible. Ce constat s'applique aussi aux captures d'espèces protégées et menacées, ainsi qu'à d'autres activités qui ne sont pas sans incidence sur les écosystèmes.

## Choix des bonnes méthodes

Il n'existe pas de solution universelle pour élaborer une démarche nouvelle; on observe des différences patentes à l'échelle locale, sous-régionale et régionale dans les conditions dans lesquelles se pratique la pêche côtière. Si la gestion communautaire reste au cœur de l'action menée pour atteindre les objectifs fixés pour les pêches côtières, d'autres outils et mécanismes devront compléter notre palette, notamment le contrôle des exportations et les dispositifs réglementaires définis par la loi. Dans certains cas, l'approche écosystémique et communautaire de la gestion des pêches ne sera pas la solution idoine pour une gestion améliorée. Elle est notamment difficile à appliquer en milieu urbain ou dans un contexte où la propriété du domaine maritime est contestée. Les pouvoirs publics auront un rôle déterminant à jouer dans les situations où cette approche ne convient pas. Pour relever le défi, il leur faudra avant tout élaborer des systèmes adaptés de suivi, contrôle et surveillance (SCS), et les doter de moyens adéquats. Les solutions retenues devront également être simples, réalistes et applicables.

## Protection des moyens d'existence

Le besoin d'argent se fait de plus en plus pressant dans les communautés côtières. Si les mesures de gestion induisent une perte de revenus à court terme, le risque de précarisation pourrait en dissuader plus d'un de souscrire à l'approche écosystémique et communautaire. Si la diversification des sources de revenus des communautés côtières doit être envisagée, elle ne peut en aucun cas être posée comme condition préalable à l'adoption de décisions concrètes de gestion des pêches, cette dernière étant la garantie de revenus sur le long terme et l'une des clés de la survie des communautés côtières.

- Les participants n'ont laissé planer aucun doute quant à la nécessité d'adopter une approche novatrice pour lutter contre le déclin des ressources halieutiques côtières et la dégradation des écosystèmes qui leur sont associés. •

### 3. Obstacles

Les participants à l'atelier ont recensé onze obstacles principaux à surmonter pour une gestion efficace des pêches côtières à une échelle adaptée au contexte régional :

- ▶ isolement géographique, étendue des côtes et diversité des communautés côtières ;
- ▶ manque d'engagement, de volonté et de soutien des structures politiques en faveur de l'approche écosystémique et communautaire de la gestion des pêches, notamment en ce qui concerne les services fournis à l'échelon infranational ;
- ▶ attention insuffisante portée à la gestion des pêches côtières par les services des pêches, qui privilégient la pêche thonière hauturière et n'affectent que des capacités et des ressources limitées à la gestion des pêches côtières ;
- ▶ caractère obsolète des politiques, des législations et des plans régissant la gestion des pêches côtières, sans suivi véritable de leur efficacité ou de leur viabilité ;
- ▶ manque de données, d'analyses et de connaissances pertinentes à l'appui des stratégies de gestion à tous les niveaux ;
- ▶ autonomisation insuffisante des communautés locales et relations défailtantes avec les administrations infranationales ;
- ▶ collaboration/relations médiocres avec les parties prenantes aux échelons national et régional ;
- ▶ non-respect des règles appliquées aux pêches et géométrie variable/insuffisance des sanctions appliquées ;
- ▶ prise en compte insuffisante de l'approche écosystémique et communautaire de la gestion des pêches dans les politiques et stratégies économiques nationales ;
- ▶ reconnaissance insuffisante du rôle crucial des femmes dans la gestion et l'exploitation durable des ressources halieutiques côtières ; et
- ▶ pauvreté des débouchés en dehors de la pêche et absence de dispositifs de financement de type commercial de nature à soutenir les petites activités de subsistance des communautés.

### 4. Vision relative aux pêches côtières

Les participants conviennent de la vision suivante :

- *Des pêches côtières durables et bien gérées, reposant sur des approches communautaires propres à assurer la sécurité alimentaire de nos populations et à leur garantir des avantages économiques, sociaux et écologiques à long terme.* ●

Pour donner corps à cette vision globale, les participants à l'atelier ont défini, formulé et approuvé huit réalisations assorties de résultats escomptés intermédiaires, tout en précisant la nature des activités à mettre en œuvre et les responsabilités de chacun (voir ci-après le tableau relatif aux trajectoires de changement).

L'approche proposée se veut non prescriptive. Elle vise à énoncer des orientations et à encourager la coordination et la coopération, ainsi que l'utilisation constructive des services d'appui fournis à l'échelon régional et par d'autres parties prenantes en vue du développement de la gestion des pêches côtières. S'il est vrai que cette approche est nécessairement formulée en des termes généraux, il est prévu, dans l'hypothèse où elle serait adoptée par les dirigeants océaniques, que des trajectoires de changement plus détaillées soient élaborées, et/ou mises en œuvre aux échelons sous-régional et/ou national.

Le procès-verbal de l'atelier peut être consulté en anglais à l'adresse :

<http://www.spc.int/FAME/en/meetings/229-regional-workshop-on-the-future-of-coastalinshore-fisheries-management>



## 5. Conclusions de l'Atelier régional sur l'avenir de la gestion des pêches côtières

### Résultats escomptés globaux

1. Amélioration du bien-être des communautés côtières
2. Amélioration de la productivité et de la santé des écosystèmes et des stocks halieutiques

### Principaux résultats escomptés

Pour obtenir ces résultats escomptés à long terme, les participants ont noté que des progrès devaient être enregistrés au regard des huit résultats escomptés à moyen terme ci-après.

1. Les communautés côtières sont mieux informées et plus autonomes, et les droits des utilisateurs clairement définis.
2. Les mesures de gestion et les politiques s'appuient sur des informations suffisantes et pertinentes.
3. La gestion des pêches côtières est reconnue et bénéficie d'un soutien et d'un engagement forts de la part de la classe politique aux échelons national et infranational.
4. Les services des pêches revoient leurs priorités, sont transparents, redevables de leur action et dotés de moyens appropriés, et contribuent à la gestion des pêches côtières et au développement durable au moyen d'approches écosystémiques et communautaires.
5. Les politiques, la législation et les plans de gestion sont actualisés et renforcés.
6. Les parties prenantes et les principaux secteurs d'influence collaborent et coordonnent efficacement leurs actions.
7. Les différents membres de la communauté (notamment les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) bénéficient d'un accès équitable aux avantages et sont plus justement associés à la prise de décisions.
8. La diversification des moyens d'existence permet d'alléger les pressions s'exerçant sur les ressources halieutiques et d'accroître les revenus des communautés, et contribue à une meilleure gestion des pêcheries.

Les participants à l'atelier ont décliné les résultats escomptés à moyen terme en résultats escomptés à court terme pour les cinq prochaines années.

## 6. Rôle des administrations, de la CPS et des autres parties prenantes

La nouvelle partition pour les pêches côtières appelle à porter plus d'attention à la gestion des pêches côtières et aux activités de développement connexes en Océanie. Pour être à même d'appliquer efficacement les mesures proposées dans le Cadre illustrant les trajectoires de changement présenté à la section 9, les autorités nationales et l'ensemble des parties prenantes devront mobiliser d'importants efforts afin de promouvoir une gestion des pêches côtières pilotée par les communautés. Pour donner corps à la vision définie, l'accompagnement requis de la part des administrations et de l'ensemble des parties prenantes prendra des formes différentes. Ces dernières sont précisées dans les tableaux ci-après, et feront également l'objet d'un suivi.

Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique est chargé d'enclencher la dynamique nécessaire à ce changement de trajectoire à l'échelon régional, et d'appuyer, de préparer et de faciliter l'évaluation périodique des progrès accomplis au titre de cette « nouvelle partition ».

L'engagement dont ont fait montre les ONG, les communautés et les réseaux communautaires par le passé, leur forte participation à l'écriture de cette nouvelle partition et leur soutien vigoureux en disent long sur le degré d'implication et de participation que l'on peut attendre d'eux à l'avenir.

En résumé, les communautés côtières et leur environnement constituent un système complexe, aujourd'hui confronté à des enjeux multiples qui dépassent le seul secteur des pêches. Les participants à l'atelier ont souligné que la bonne mise en œuvre des initiatives proposées dans la « nouvelle partition » suppose une approche coordonnée faisant intervenir les communautés et les services des pêches aux côtés d'acteurs d'autres secteurs comme la santé, l'environnement et l'agriculture, qui sont tous condamnés à subir les effets du changement climatique.

## 7. Suivi et évaluation

Pour que cette « nouvelle partition » puisse être jouée harmonieusement, il faudra impérativement suivre les progrès réalisés, diagnostiquer les principales difficultés et s'y attaquer sans délai, en tenant compte du caractère dynamique des communautés et des écosystèmes côtiers. Le cadre proposé ci-après dresse une liste de propositions préliminaires relatives aux indicateurs de performance susceptibles d'être retenus.

Le suivi de la mise en œuvre de la « nouvelle partition » donnera aux acteurs régionaux l'occasion de rendre compte aux dirigeants océaniques des avancées réalisées dans le secteur des pêches côtières, notamment dans le cadre de la réflexion sur l'avenir des pêches engagée par la FFA et la CPS.

À mesure que se déroule cette partition, la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS aura pour mission fondamentale de mettre en place un cadre de suivi-évaluation efficace.

La CPS prendra les mesures nécessaires pour faire approuver cette nouvelle partition dans les enceintes régionales appropriées, selon une approche logique et échelonnée.

## 8. Prochaines étapes

Les directeurs des pêches des États et Territoires insulaires océaniques ont entériné la Stratégie de Nouméa décrite ici (la « nouvelle partition ») ainsi que les conclusions de l'atelier. La stratégie sera présentée au Comité des pêches du Forum en mai, et sera soumise, pour approbation finale, à la réunion ministérielle du Comité des pêches du Forum prévue en juillet. Elle constitue déjà la principale contribution de la CPS à l'exercice d'évaluation conjoint mené actuellement avec la FFA sur l'avenir des pêches. La nouvelle « partition » sera également présentée aux organisations membres du CORP, puis au Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA), qui se réunira en novembre 2015 à Niue.

Compte tenu de son fort ancrage communautaire, la « nouvelle partition » devrait orienter pendant de nombreuses années les actions concrètes à mener dans le secteur. Elle constitue cependant un document évolutif, administré par la Division pêche de la CPS, qui devra en priorité concevoir un cadre de suivi-évaluation pertinent, inspiré des propositions formulées au présent document.

La « nouvelle partition » devra être diffusée auprès de toutes les parties prenantes du secteur des pêches côtières, accompagnée du cadre de suivi-évaluation précité (dès qu'il sera prêt). Tous les acteurs concernés peuvent apporter leur contribution à la promotion de cette stratégie et œuvrer ainsi à la pérennisation des pêches côtières dans le Pacifique.

## 9. Cadre illustrant les trajectoires de changement

**PREMIER RÉSULTAT ESCOMPTÉ: Les communautés côtières sont mieux informées et plus autonomes, et les droits des utilisateurs clairement définis.**

Résultats escomptés intermédiaires	Acteurs clés	Indicateurs
Communautés mieux informées et plus autonomes – mise en œuvre de solides programmes de sensibilisation et de communication	Responsables communautaires, services des pêches, parties prenantes, ONG, femmes, églises, groupes confessionnels, jeunes, pêcheurs, ministères de l'Éducation, autres organismes publics, réseaux sur l'approche écosystémique et communautaire de la gestion des pêches	Enquêtes sur le degré de sensibilisation de la population # de communautés pratiquant la gestion communautaire des ressources naturelles Degré de respect de la réglementation en vigueur
Questions relatives à la gestion des pêches côtières et aux écosystèmes marins intégrées aux programmes scolaires	Ministères de l'Éducation, directeurs des pêches, organisations régionales (CPS, Secrétariat du Programme régional océanique de l'environnement – PROE).	Programmes scolaires # d'écoles appliquant les programmes
Autonomisation des communautés reconnue dans les cadres juridiques et réglementaires	Chefs d'État, ministres, ministres de la justice, services des pêches, chefs traditionnels et communautés traditionnelles, CPS et PROE, ONG, pouvoirs publics	# de textes de loi de niveau national et infranational actualisés et favorables à la gestion communautaire # de politiques et de stratégies nationales et infranationales encadrant la gestion des pêches côtières # de plans de gestion communautaire ou de plans d'action en cours de mise en œuvre
Programmes de gestion communautaire	Communautés/chefs/conseils traditionnels, services des pêches, réseaux, secteur privé, ONG	Reconnaissance juridique des plans de gestion communautaire # de pratiques de gestion traditionnelle soutenues
Solides partenariats à tous les échelons	Communautés/chefs/conseils traditionnels, services des pêches, réseaux, secteur privé, ONG, autorités provinciales (et autres structures équivalentes)	# de programmes menés en partenariat # de protocoles d'accord Preuves de l'existence de partenariats solides et opérants

**DEUXIÈME RÉSULTAT ESCOMPTÉ: Les mesures de gestion et les politiques s'appuient sur des informations suffisantes et pertinentes.**

Résultats escomptés intermédiaires	Acteurs clés	Indicateurs
Informations de qualité à la disposition des autorités nationales et des représentants locaux, à l'appui de la prise de décisions	Pêcheurs, gestionnaires (chefs de village, responsables des pêches de niveau local), réseaux, scientifiques, enquêteurs expérimentés	# de bases de données opérationnelles, ventilées par facteur social # de pêcheurs/communautés fournissant des données de qualité # d'enquêteurs formés, y compris aux méthodes de collecte de données sociales et économiques # d'enquêtes et d'évaluations appropriées menées à bien Éléments attestant que les données servent à la prise de décisions
Vulgarisation des connaissances scientifiques sous la forme de supports simples et instructifs, afin d'orienter les actions de gestion communautaire	Populations locales et agents des pêches, en collaboration avec les responsables de la gestion des ressources, les universitaires, les réseaux, les prestataires de moyens (CPS, FFA, ministère des Industries primaires, ONG) et les scientifiques	Plans de gestion fondés sur les données # de supports mis à la disposition des populations locales # de programmes sur les pêches intégrés aux programmes scolaires # de décisions fondées sur des bases factuelles Programmes scolaires
Meilleure compréhension par les communautés de l'état des stocks, de la biologie et des habitats des espèces clés (en complément des savoirs écologiques locaux)	Communautés (savoirs traditionnels), gestionnaires, réseaux, pouvoirs publics, instituts de recherche, agents vulgarisateurs	# d'agents vulgarisateurs Données facilement accessibles # de communautés auxquelles sont transmises des informations # de publications pertinentes réalisées Gestion des pêches côtières intégrée aux programmes scolaires # d'établissements appliquant ces programmes

**TROISIÈME RÉSULTAT ESCOMPTÉ : La gestion des pêches côtières est reconnue et bénéficie d'un soutien et d'un engagement forts de la part de la classe politique aux échelons national et infranational**

Résultats escomptés intermédiaires	Acteurs clés	Indicateurs
Classe politique bien informée et favorable à la gestion communautaire aux échelons national et infranational	Secrétaires permanents, directeurs (niveau primaire), responsables communautaires/électeurs, organisations confessionnelles, ONG	Évolution des dotations budgétaires # de politiques, de déclarations, de protocoles d'accord # d'ateliers et de formations destinés aux parlementaire
Mobilisation accrue du grand public en faveur des pêches côtières grâce à des campagnes de sensibilisation dynamiques, livrant des messages cohérents et adaptés aux communautés visées et s'appuyant sur des techniques créatives de partage de l'information (célébrités, modèles d'identification, etc.)	Services de communication, groupes de travail sur les pêches, médias, figures de proue (célébrités, etc.)	# de supports médiatiques et d'actions de promotion relatifs au secteur côtier # de personnes que les campagnes médiatiques sur les pêches côtières permettent d'atteindre
Gestion des pêches côtières inscrite comme point récurrent à l'ordre du jour des réunions régionales (GFLM, CPS, PROE, FFA, par ex.)	Directeurs des pêches, organisations membres du CORP, Comité consultatif technique sur la pêche	# de points à l'ordre du jour en rapport avec les pêches côtières # de décisions prises lors de réunions régionales

**QUATRIÈME RÉSULTAT ESCOMPTÉ : Les services des pêches revoient leurs priorités, sont transparents, redevables de leur action et dotés de moyens appropriés, et contribuent à la gestion des pêches côtières et au développement durable au moyen d'approches écosystémiques et communautaires.**

Résultats escomptés intermédiaires	Acteurs clés	Indicateurs
Moyens appropriés alloués à la gestion des pêches côtières	Ministres, directeurs des pêches, CPS, services de la planification, bailleurs de fonds, ministères des Finances	Financements consacrés à la gestion des pêches côtières # de personnes affectées à la gestion des pêches côtières # de personnes dotées des compétences requises (questions sociales, économiques, écologiques, genre)
Rapports établis sur les activités de gestion des pêches côtières, qui font l'objet d'évaluations régulières	Directeurs des pêches et autres instances compétentes, CPS, services de la planification, bailleurs de fonds, communautés, ONG	# d'activités consignées dans des rapports Résultats des évaluations
Intégration et coordination des activités de gestion des pêches côtières avec les autres parties prenantes concernées	Directeurs des pêches et autres instances compétentes, CPS, bailleurs, communautés, ONG	# de plans attestant l'existence de partenariats intégrés et bien coordonnés
Évaluation et intégration des activités de gestion des pêches côtières	Services des pêches, ministres, ONG	# d'évaluations
Activités efficaces de gestion écosystémique et communautaire des pêches menées par les agents chargés des pêches côtières	Bailleurs de fonds, organisations régionales dispensant des formations (CPS, par ex.) services des pêches	# de personnes formées Formations sur un éventail approprié de thématiques (sociales, écologiques et économiques notamment)
Sensibilisation accrue de la population aux pêches côtières	Médias, services des pêches, organisations régionales, communautés	# de publications

**CINQUIÈME RÉSULTAT ESCOMPTÉ : Les politiques, la législation et les plans de gestion sont actualisés et renforcés.**

Résultats escomptés intermédiaires	Acteurs clés	Indicateurs
Mesures de gestion régies par des politiques sur les pêches côtières	Tous les propriétaires/utilisateurs des ressources et les structures chargées des ressources naturelles (pêches, environnement, etc.), CPS	# de politiques encadrant la gestion côtière # de pays dotés de politiques actualisées
Législation actualisée permettant l'application des politiques et l'autonomisation des communautés	Ministères de la Justice, services des pêches et autres organismes nationaux, organisations régionales, CPS, instances parlementaires	# de lois encadrant la gestion des pêches côtières # de pays disposant d'un arsenal législatif suffisant, garant d'une gestion efficace Degré de respect de la réglementation en vigueur
Mise en œuvre efficace des politiques, au moyen de plans et de dispositifs de suivi-évaluation	Décideurs, services des pêches	# de plans actualisés # de références à la stratégie régionale sur les pêches côtières
Activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée réduites au minimum	Appareil judiciaire, agents communautaires habilités, douanes	# de poursuites engagées # d'infractions enregistrées

**SIXIÈME RÉSULTAT ESCOMPTÉ: Les parties prenantes et les principaux secteurs d'influence collaborent et coordonnent efficacement leurs actions.**

Résultats escomptés intermédiaires	Acteurs clés	Indicateurs
Prise en compte de la gestion des pêches côtières dans les processus de développement dans leur ensemble	Ministères de la Planification stratégique et des Finances, ONG de développement, bailleurs, communautés	# de programmes de développement prévoyant des activités reposant sur l'approche écosystémique et communautaire de la gestion des pêches
Offre de conseils transsectoriels en rapport avec la gestion des pêches côtières coordonnée par des instances nationales	Autorités nationales, ONG, églises, organisations confessionnelles, secteur privé	# d'instances Fréquence des réunions # de décisions applicables aux pêches côtières
Groupes confessionnels associés aux activités de gestion des pêches côtières	Églises, communautés, organisations confessionnelles	Éléments attestant que les responsables religieux plaident en faveur d'une gestion avisée des ressources halieutiques
Participation du secteur privé, des organismes de financement et des organisations du secteur terrestre à la gestion écosystémique et communautaire des pêches	Coopératives, institutions financières, bailleurs, grossistes, associations de pêcheurs, organisations du secteur terrestre (foresterie, agriculture, par ex.), organismes de financement	Participation active du secteur privé aux travaux des comités consultatifs # de cas d'investissement du secteur privé en faveur d'un secteur des pêches pérenne # d'investisseurs privés # de communautés bénéficiant d'un soutien financier # d'experts du secteur terrestre prenant part aux échanges
Coordination des politiques aux échelons régional et national	Organisations régionales, bailleurs de fonds, pouvoirs publics	Engagements régionaux intégrés aux politiques et plans nationaux
Diffusion élargie des activités de gestion écosystémique et communautaire des pêches auprès des communautés et amélioration de la qualité des interventions	Autorités infranationales, communautés, ONG, réseaux sur l'approche écosystémique et communautaire de la gestion des pêches	Collaboration et partage des enseignements entre communautés et spécialistes Indicateurs de diffusion propres aux pays

**SEPTIÈME RÉSULTAT ESCOMPTÉ: Les différents membres de la communauté (notamment les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) bénéficient d'un accès équitable aux avantages et sont plus justement associés à la prise de décisions.**

Résultats escomptés intermédiaires	Acteurs clés	Indicateurs
Accès équitable aux ressources et aux avantages tirés du secteur des pêches côtières au sein des communautés	Communautés, figures de proue du changement, spécialistes des études de genre	# d'études tenant compte du genre # de plans d'action communautaires visant à améliorer l'accès des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés aux avantages Indicateurs de bien-être différenciés selon le sexe et ventilés par catégorie sociale Participation des femmes et des jeunes aux activités de pêche
Processus décisionnels plus représentatifs, dans le respect des normes culturelles et des valeurs traditionnelles	Tous groupes socio-démographiques de la communauté, y compris les chefs de village	# de femmes, de jeunes et d'autres groupes associés aux travaux des instances décisionnelles Création de nouveaux groupes d'interlocuteurs au sein des instances décisionnelles
Transparence des processus décisionnels et articulation claire du rôle des pouvoirs publics et des autorités traditionnelles	Communautés, responsables	# de membres de la communauté ayant connaissance des décisions et des processus décisionnels
Questions d'équité (genre et jeunes notamment) prises en compte dans les plans	Communautés, responsables, femmes et jeunes	# de plans traitant expressément les questions d'équité

**HUITIÈME RÉSULTAT ESCOMPTÉ: La diversification des moyens d'existence permet d'alléger les pressions s'exerçant sur les ressources halieutiques et d'accroître les revenus des communautés, et contribue à une meilleure gestion des pêcheries.**

Résultats escomptés intermédiaires	Acteurs clés	Indicateurs
Moyens d'existence diversifiés favorisant la gestion des pêches côtières	Communautés, secteur privé, services des pêches	Stocks en bonne santé Diversité des moyens d'existence Proportion des revenus tirée des pêches côtières
Accroissement de la valeur des pêches de capture	Pêcheurs, secteur privé	Revenu total des ménages
Contribution concrète de l'aquaculture, du tourisme et des DCP côtiers à la création de moyens d'existence pérennes	Institutions nationales, secteur privé, communautés, CPS et ONG	Revenus des ménages État des stocks de poisson









L'élaboration de la *Nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement* est soutenue par le gouvernement de l'Australie